

BON DE COMMANDE

Raison sociale :
Représentée par M. / Mme : En sa qualité de :
Adresse :
Code postal / Ville : Tél.
Email :
N° SIRET ou SIREN :

CHOISISSEZ LE MONTANT DE VOTRE CADEAUX

Nbr d'enveloppe	Valeur de l'enveloppe	Total	Choisissez l'évènement
Ex. 10 enveloppes	80 €	800 €	A
Total			

CODE EVENEMENT ACOSS

A	Noël du salarié
B	Noël des enfants
C	Départ en retraite
D	Médaille du travail
E	Mariage / PACS
F	Naissance
G	Rentrée scolaire
H	Fête Sainte Catherine
I	Fête Saint Nicolas
J	Fête des Mères
K	Fête des Pères
L	Pas d'évènement ACOSS

PERSONNALISEZ VOS BONS D'ACHAT

☐ Je souhaite ajouter le nom des bénéficiaires sur le bon d'achat.

Envoyez par mail un **fichier excel** sous ce format :

Nom	Prénom
Prevert	Jacques

☐ Je souhaite ajouter le logo de mon entreprise sur le bon d'achat.

(envoyez par mail le logo au format JPEG ou PNG)

Le règlement s'effectue à la commande par chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de la CCI du Cher

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente.

Fait à : le :

LIVRAISON

Date souhaitée :

Personne à contacter pour la livraison :

Nom :

Prénom :

Tél :

Nom, prénom, signature et tampon

ANNEXE 1 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CHEQUES CADEAUX FEDEBON

PREAMBULE :

La CCI du Cher / prestataire de services du Berry commercialise auprès des entreprises, comités d'entreprise et collectivités des bons d'achats qui seront utilisés dans les commerces, les artisans et les prestataires de services l'Indre.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE, CE, COS OU COLLECTIVITE CI-APRES DENOMMEES « LE CLIENT »

Le client s'engage, en remplissant le bon de commande ci-joint, à acheter des bons d'achats d'une valeur nominale de 5, 10, 20 euros à la CCI du Cher qui établit une facture à son en-tête. La commande est réputée ferme et définitive à réception du règlement correspondant par chèque ou virement libellé à l'ordre de la CCI du Cher.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation des bons d'achats (cf lettre circulaire ACOSS), il prend à sa charge la distribution des bons d'achats aux bénéficiaires. Le Client s'engage à informer les Bénéficiaires que les prestataires agréés ne sont pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés partiellement avec des Fédébon Berry. Le client s'engage à respecter la législation relative aux chèques cadeaux, notamment les dispositions fiscales et sociales, et s'engage à en informer les bénéficiaires. Le client s'interdit de revendre des Fédébon Berry.

ENGAGEMENTS DE LA CCI DU CHER

La CCI prend à sa charge l'impression du « pack bon d'achats ».

La liste des commerçants, artisans et prestataires de services participant à l'opération sera, à titre indicatif uniquement, annexée au « pack bon d'achats » par la CCI et/ou disponible sur le site internet de la CCI du Cher. Elle peut être modifiée à tout moment par l'arrivée de nouveaux commerçants et prestataires de services dans le dispositif ou la fermeture, reprise, de certains commerces.

Les commerçants se réservent le droit d'accepter ou non les Fédébon sur les articles soldés ou en promotion. Les Fédébon Berry ne font l'objet d'aucun rendu de monnaie par les partenaires qui les acceptent. La CCI ne pourra exiger aucun frais de livraison, d'inscription, de conditionnement.

Une fois la date de validité expirée, les bons d'achats ne seront plus acceptés par les commerçants et prestataires de services adhérents. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage unique de la CCI du Cher.

Conformément aux articles 39 et suivants, de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher

LIVRAISON

La livraison s'effectue maxi sous 15 jours ouvrés à compter du règlement de la commande par le client à l'adresse que ce dernier aura mentionné dans le département du Cher et de l'Indre. Pour toutes commandes passées aux mois de novembre et décembre, la livraison s'effectue sous 8 jours ouvrés à compter du règlement de la commande par le client. Tout retard de livraison ne peut donner lieu à aucun dommage et intérêt ni être une cause d'annulation de la commande. Les Chèques cadeaux Fédébon Berry sont sous la responsabilité du client à compter de leur remise de distribution signé.

La CCI du Cher ne pourra être tenue responsable de tout vol, destruction, falsification, fraude pouvant intervenir à compter de la livraison des Fédébon Berry.

RESPONSABILITE

Le refus par l'un des prestataires agréés par la CCI du Cher d'accepter les Fédébon Berry ou toute autre défaillance dudit prestataire ne pourra entraîner la responsabilité de la CCI du Cher, toutefois cette dernière aura le devoir de rappeler au prestataire agréé son engagement. Il est expressément entendu que les dits partenaires affiliés sont chacun seul responsable des biens, produits ou prestations de service qu'ils commercialisent et qui seraient acquis par le Client et/ou bénéficiaire dans le cadre de l'utilisation de Fédébon Berry.

ANNEXE 2 / RESERVEE AUX COMITES D'ENTREPRISES ET ENTREPRISES AGISSANT DANS LE CADRE DES ŒUVRES SOCIALES SUSCEPTIBLES DE BENEFICIER DES DISPOSITIONS DE LA CIRCULAIRE ACOSS N°2011-000024 DU 23-03-2011

Evènements listés expressément par l'Acoss à l'occasion desquels le montant des cadeaux et chèques cadeaux remis peut faire l'objet d'une exonération de cotisations de sécurité sociale* :

	Evènements URSSAF**	Rayons autorisés
A	Noël du salarié	Cadeaux tous rayons hors alimentaire (sauf produits alimentaires dits festifs)
B	Noël des enfants	Jeux, jouets, audiovisuel, sport, prêt à porter
C	Départ en retraite	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
D	Médaille du travail	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
E	Mariage / PACS	Equipement de la maison, loisirs, voyage, mode, cadeaux
F	Naissance	Puériculture, layette, jouets, mobilier enfants
G	Rentrée scolaire	Fournitures scolaires, vêtements, sport, matériel informatique
H	Fête Sainte Catherine	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
I	Fête Saint Nicolas	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
J	Fête des Mères	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
K	Fête des Pères	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs
L	Pas d'évènement ACOSS	Equipement de la maison, bricolage, mode, beauté, loisirs

* Sous réserve de l'applicabilité de la circulaire ACOSS n°2011-000024 du 23/03/2011 et dans l'affirmative, sous réserve des conditions de ladite circulaire, le plafond d'exonération est fixé à 196 € pour l'année 2024.

** Evènement calendaires ou de la vie des salariés listés par la circulaire ACOSS n°2011-000024 du 23/03/2011

*** Jusqu'à 16 ans

**** Pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du chèque cadeau (sous réserve de présentation d'un certificat de scolarité).